

Lettre ouverte aux candidats aux élections de Juin 2020

La gestion des déchets

Vous allez vous présenter aux élections municipales et aurez donc une responsabilité dans la gestion des déchets même si on a éloigné les élus municipaux des décisions au bénéfice de quelques responsables du VALTOM. Cela ne vous exonère pas de votre responsabilité même si on a transféré:

- aux communautés de communes ou aux syndicats de communes qui ont eux-mêmes délégué au VALTOM . Ces structures prennent des initiatives en matière de prévention, gèrent la collecte des recyclables et du non trié, définissent la contribution financière des habitants et désignent leurs représentants au VALTOM.
- Au VALTOM pour l'ensemble du département (+ l'arrondissement de Brioude) qui gère les traitements : les différentes décharges et la délégation du service public à une entreprise privée (incinérateur de Vernéa/Suez).

Cela se traduit par des moyens différents mis au service du citoyen avec des résultats différents d'une collectivité à l'autre.

Au bout du compte, c'est la quantité d'OMR (ordures ménagères résiduelles) qui vont polluer l'environnement avec l'incinération et la mise en décharge : produits toxiques rejetés dans l'atmosphère, forte production de CO2 impactant le climat (pour brûler 1 t de déchets, il faut 6 t d'air et rejeter 1,37 t de CO2), contamination des sols et de l'eau en étalant partout les mâchefers d'incinération chargés en produits toxiques.

L'association Zéro Waste a établi un classement des collectivités en calculant en kilos par an et par habitant, la quantité d'OMR produite. La plus performante est à 64 kg/an/hab, jusqu'à plus de 350 kg/an/hab pour la ville de Paris. **Parmi les moins mauvais, on trouve localement le SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône) à 148 kg/an/hab, le VALTOM affiche fièrement une moyenne de 212 kg/an/hab et nous avons calculé que la CAM (Clermont Auvergne Métropole) est à 230 kg/an/hab.**

Avec ces très mauvais résultats, le VALTOM ose demander une augmentation de la capacité de l'incinérateur de 20 000t/an et de la décharge de Clermont Fd de + 1 500 000 tonnes via le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, ce qui va se traduire par une augmentation de la pollution et des rejets de CO2 !

Nous vous demandons de vous prononcer publiquement :

- contre l'augmentation de la capacité de l'incinérateur et de la décharge de Puy Long.
- contre la prolifération, la dispersion des mâchefers d'incinération n'importe où, n'importe comment et pour le suivi des sites qui en ont reçus.
- pour la diminution progressive de la mise en décharge des OMR.
- pour un retour à la facturation des traitements sur la base de 90% à la tonne et 10% au nombre d'habitants. Le Tribunal Administratif ayant cassé la délibération arbitraire du VALTOM (50%, 50%) qui pénalise les collectivités et les contribuables les plus vertueux.
- pour la mise en œuvre des bonnes pratiques: redevance véritablement incitative, collecte en porte à porte des bio déchets, emploi de plus d' « éco-ambassadeurs ».
- pour l'interdiction de l'utilisation de CSR (combustibles solides de récupération) dans les chaufferies industrielles et urbaines du territoire.
- pour une transparence publique des positions prises par les élus concernés à l'intérieur de leur collectivité et au sein du VALTOM.
- pour la tenue de la Commission de Contrôle Financier afin que la gestion de VERNEA/SUEZ soit réellement transparente et contrôlée par le VALTOM et la Chambre régionale des Comptes conformément à la réglementation en vigueur.

Contact : collectif.déchets63@orange.fr

Signataires : Collectif d'associations contre l'incinération des déchets dans le Puy de Dôme, Association contre l'incinération à proximité de l'agglomération clermontoise, Alternatiba 63, Bien être à Aulnat, Brigades vertes(ALPN), LAVE, FNE 63 Puy de dôme nature environnement, Union fédérale des consommateurs 63Que choisir